

C.R. Commission nationale du logement
du 20 novembre 2012

DRHRS

Représentants du personnel

<i>E. GADET</i>	<i>DRHRS/DIR</i>	<i>C. HUGUENIN</i>	<i>CFDT</i>
<i>P. BIARD</i>	<i>DRHRS/S2CDS</i>	<i>G. PERRIN</i>	<i>CFDT</i>
<i>M.-D. FAIVRE</i>	<i>DRHRS/S2CDS</i>	<i>J. FERNANDO</i>	<i>CFTC</i>
<i>D. LAUMOND</i>	<i>DRHRS/S2CDS</i>	<i>F. TURLIN</i>	<i>CFTC</i>
		<i>J.-M. VERNERAY</i>	<i>CFE-CGC</i>
		<i>T. GIRARD</i>	<i>FO</i>
		<i>V. PEPERS</i>	<i>FO</i>
		<i>C. DUPIN</i>	<i>UNSA SPAEN</i>
		<i>G. MESTRE (Rapporteur)</i>	<i>UNSA SPAEN</i>

ORDRE DU JOUR

- I. Bilan 2012 Action Logement (GIC-CILGERE-ASTRIA) : services rendus – prêts – demandes de logement – évolutions règlementaires
- II. Point sur les logements réservés au 31/10/2012 par les organismes Action Logement
- III. Point sur les logements du parc de droit de suite du CEA géré par ASTRIA au 31/10/2012
- IV. Prêts accordés par le CEA au 31/10/2012
- V. FDL : Bilan 2011/2012 – statistiques d’occupation des logements 2011/2012 – point sur les ventes de logement (statistiques au 31/10/2012)
- VI. Convention CEA/FDL
- VII. Emploi des cotisations 2011 – Prévisions emploi des cotisations 2012
- VIII. Point sur la mise en service du portail «*Cécil*».
- IX. Partenariat entre le centre de Valduc /AWE (GB) : Problématique logement.
- X. Plateformes régionales de transfert technologiques : Problématique logement.
- XI. Questions diverses

I – Bilan 2012 Action logement (Gic – Cilgère – Astria) : services rendus – prêts – demandes de logement – évolutions règlementaires

Rappel : En 2009, le 1 % Logement devient Action Logement.

Vous trouverez, ci-joint, les tableaux annexés au C.R.

Les aides directes (Mobilité, Accession, Travaux et Aides LOCA-PASS) sont reconduites.

Perspectives 2013-2015 :

Un décret rectificatif et une nouvelle loi sur le logement :

- le maintien des financements à l’ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine)
- la fin du financement à l’ANAH (Agence nationale de l’habitat)
- un financement complémentaire du FNAL (Fonds national d’aide au logement)

Evolutions 2012 :

- **Prêt travaux** remis en place en 2012 avec un montant de 10 000 € majoré de 5 000 € pour les travaux de performance énergétique

- **Prêt accession** : taux d'intérêt nominal annuel au 01/01/12 est de **2,25 %** au lieu de 1,75 % en 2011. (taux indexé sur le taux du Livret d'épargne)
- **Mobili-Pass** : augmentation du plafond des subventions
- **Prêt relais mobilité** : pas de plafond pour ce prêt
- **Subvention mobili-jeune** : aide accordée aux jeunes de – de 30 ans en apprentissage, en formation professionnelle ou en alternance.

II – Point sur les logements réservés au 31/10/11 par les organismes Action Logement

Nombre de demandes et de propositions :

De 110 à 168 demandes de logements en 2011, nous avons eu de 135 à 225 demandes transmises à chaque collecteur.

Astria : 603 propositions (380 en 2011) et 32 logements réservés (35 en 2011).

Gic : 542 propositions (203 en 2011) et 13 logements réservés (26 en 2011).

Cilgère : 269 propositions (339 en 2011) et 29 logements réservés (33 en 2011).

III – Point sur les logements du parc de droit de suite du CEA géré par ASTRIA au 31/10/12

Vous trouverez, ci-joint, le tableau annexé au C.R.

IV – Prêts accordés par le CEA au 31/10/12

Au **31/10/12** :

- **8** prêts pour un total de 96 000 € (11 prêts en 2011 pour un total de 125 484 €) ont été accordés par le CEA. (Ces 8 prêts de 2012 sont sur Cadarache)

La question de la procédure se pose concernant l'obtention de ces prêts ; la réponse doit être fournie par le CEA.

- **71** prêts accordés par les organismes collecteurs.

De même, peut-on obtenir un prêt CEA et un prêt par les organismes collecteurs ?

La durée du prêt est limitée à **15 ans** par le CEA et à **20 ans** par les organismes collecteurs.

Vous trouverez, ci-joint, le tableau annexé au C.R.

V – FDL : Bilan 2011/2012 – Statistiques d'occupation des logements 2010/2011 – Point sur les ventes de logement

Locations au 31/12/11 :

820 logements FDL exSovaklé

383 logements occupés par des salariés CEA

Locations au 30/09/12 :

714 logements FDL exSovaklé

338 logements occupés par des salariés CEA

Cessions au 31/10/12 :

17 cessions auprès de salariés CEA au lieu de **47** au 30/09/11.

Le nombre des logements réservés (attribués) était plus important en 2011 par rapport à 2012 sur l'ensemble des propositions.

VI – Convention CEA/FDL

CEA/FDL : RAPPEL

La nouvelle convention a été signée le 20/03/12 et conclue pour une durée de 5 ans.

L'ensemble du parc locatif FDL est ouvert à tous les salariés du CEA mais également aux retraités du CEA (si la date d'effet de leur bail est antérieure à leur cessation anticipée) et salariés de l'ACAS.

Les salariés peuvent directement accéder aux informations sur le site : www.fdlogements.fr

Le maintien de l'offre de loyer 10 % en-dessous du prix du marché pour les nouveaux bailleurs salariés du CEA est maintenu

Dans cette convention, FDL précise également qu'elle s'engage à ne pas délivrer de congés pour vente au locataire bénéficiaire de la présente convention jusqu'au 31/12/13.

VII – Emploi des cotisations 2011 – prévisions emploi des cotisations 2012

Vous trouverez, ci-joint, le tableau annexé au C.R.

VIII – Point sur la mise en service du portail «Cécil».

Dans le prolongement de la dernière réunion de la commission nationale du logement, le site a été mis en place après consultation des 3 organismes collecteurs.

Il est consultable par tous les salariés sur l'intranet et sur l'internet <http://www.cilgere.fr/entreprise/cea198code> **CEA 198**

Il est également possible, à partir du site, de se connecter sur les sites des 3 organismes collecteurs et de saisir directement en ligne une demande.

IX - Partenariat entre le centre de Valduc /AWE (GB) : Problématique logement.

Un projet d'acquisition de 8 logements est en cours avec un loyer de 312 €/mois pour 110 m2 pour loger des familles d'anglais travaillant avec le CEA dans le cadre de l'accord franco-anglais.

X - Plateformes régionales de transfert technologiques : Problématique logement.

S'appuyer sur les propositions des organismes collecteurs et faire appel à l'aide d'un organisme à la mobilité ; ce point devrait être présenté au Comité national de décembre.